

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 33

**Objet : Désignation d'un
représentant au sein de
l'association Initiative Alpes
Provence**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Madame DESJARDINS Lila, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Vu les statuts de l'Association Initiative Alpes Provence en date du 11 décembre 2024,

Provence Alpes Agglomération exerce les compétences développement économique et notamment la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme.

L'association Initiative Alpes Provence déploie plusieurs dispositifs d'aide à la création, la reprise et la croissance d'activité économique. Elle est également en charge de l'animation du tiers-lieu de Provence Alpes Agglomération « Diniapolis - La Fabrique », pour réunir les acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat et constituer un point d'entrée pour les porteurs de projet.

Provence Alpes Agglomération a adhéré à l'association Initiative Alpes Provence par délibération n°17 du 12 avril 2017.

Provence Alpes Agglomération a signé une convention d'objectifs et de financements sur la période 2025-2027 par délibération n°32 du 2 avril 2025, s'engageant à verser la somme de 41 431 € par an pour assurer l'atteinte de ces objectifs.

Conformément à l'article 8.1 des statuts d'Initiative Alpes Provence, Provence Alpes Agglomération dispose d'un représentant titulaire qui siège au sein du collège « collectivités publiques » de l'assemblée générale. Un ou plusieurs représentants suppléants peuvent également être nommés.

Il est proposé :

- De désigner un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de Provence Alpes Agglomération afin de siéger à l'assemblée générale de l'association Initiative Alpes Provence.

Les candidatures proposées sont :

Titulaire :

DESJARDINS Lila
ZANARTU-HAYER Dany

Suppléant : RICHAUD Alban

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour le siège de titulaire.

Le résultat du vote pour le poste de titulaire est le suivant :

Nombre de votants : 78
 Nombre de blanc : 1
 Nombre d'abstention : 2
 Suffrages exprimés : 75
 Majorité absolue : 38
 DESJARDINS Lila : 43 voix
 ZANARTU-HAYER Dany : 28 voix
 ACCIAÏ Bruno : 3 voix
 BATAIL Frédéric : 1 voix

Au terme de ces opérations, Madame DESJARDINS Lila est déclarée titulaire.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, un seul candidat s'étant présenté pour le siège de suppléant, il est nommé Monsieur RICHAUD Alban, comme suppléant. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Sont désignés pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de l'association Initiative Alpes Provence :

Titulaire : DESJARDINS Lila

Suppléant : RICHAUD Alban

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-33_29042026